



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 26 AVRIL 2016

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire	
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint	
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint	
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal	
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal	
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal	
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal	
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal	
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal	
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal	
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal	
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal	
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale	
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale	
		Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
		Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste

Excusé-e-s :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 22 février 2016
2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 110'000.- pour participer à l'organisation d'un concours d'architecture – développement du centre villageois
3. Présentation des comptes 2015
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il souhaite modifier l'ordre du jour et ajouter un point après le point 2, concernant une décision de l'ACG soumise à l'opposition des conseils municipaux.

1. Approbation du procès-verbal du 22 février 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 110'000.- pour participer à l'organisation d'un concours d'architecture – développement du centre villageois

M. le Maire spécifie que la commission concernée a été dûment informée des procédures en cours. Le cahier des charges a été validé par le collège d'experts et le lancement du Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) se fera le 29 avril 2016, via la FAO, le journal TRACES et un communiqué de presse.

Il s'agit donc d'organiser ce concours qui a été chiffré à environ Fr. 400'000.- à partager entre les quatre partenaires, soit la commune de Presinge et les trois coopératives bénéficiaires du droit de superficie.

Le sujet ayant déjà été expliqué précédemment, aucune question ou remarque n'est formulée et **M. le Maire** lit la proposition de délibération puis procède au vote.

Le Conseil municipal décide par 11 voix, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 110'000.- F représentant la part de la commune pour participer à l'organisation d'un concours d'architecture dans le cadre du développement du centre villageois de Presinge dont le coût total s'élève à 400'000.- F.
2. De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.
3. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
4. D'amortir ces frais aux moyens de 5 annuités qui figureront au budget sous la rubrique 95-330 dès 2018.

3. (nouveau) Droit d'opposition des Conseils municipaux

M. le Maire lit la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 28.10.15 concernant la subvention (garantie de déficit) octroyée à la commune de Thônex en faveur du dossier GE200.CH/Dépasser les Bornes, par le Fonds intercommunal. Les conseillers sont informés des conditions nécessaires pour faire opposition à cette décision et du délai pour le faire.

4. Présentation des comptes 2015

Avant de passer la parole à M. Romand pour la présentation des comptes 2015, **M. le Maire** tient à remercier Mme Radice, M. Keller et Mme Bonnefous de la Fiduciaire Chavaz pour la préparation des comptes, des tableaux clairs et pour les explications très compréhensives qu'ils ont donné à la commission des finances et à l'Exécutif. Il relève la lourde charge que cela représente pour la secrétaire communale qui la mène avec exactitude.

M. Romand demande à Mme Radice de nommer les différents documents remis aux conseillers et distribue également les copies des diapositives qu'il projette et les commente. Les divers graphiques montrent l'évolution des écarts entre les budgets et les comptes des cinq dernières années et l'évolution des charges et revenus par domaines.

M. Romand donne les explications des différences de plus de Fr. 3'000.- sur les comptes de charges et produits et, avec Mme Radice, répond aux questions plus spécifiques. Il en ressort qu'il n'y a pas de surprises, que les comptes sont bien gérés.

M. Beausoleil précise que l'excédent positif important de 2015 est dû au bénéfice de la vente de Tourelle II (Fr. 2'858'000.-), à un revenu fiscal supérieur aux prévisions et aux charges non engagées. Il souligne l'avantage de la situation pour l'autofinancement des grands projets de la commune. Le seul point négatif à relever est le rendement net de l'immobilier qui est particulièrement bas, mais en raison d'une politique voulue de loyers bas.

Une discussion est à venir sur les changements qui seront induits des travaux de rénovation de certains bâtiments du patrimoine financier, tant dans les charges que dans les produits locatifs.

M. le Maire remercie M. Romand pour ses explications et ses documents, rappelle que l'approbation des comptes se fera lors de la prochaine séance du Conseil municipal et prie les conseillers d'adresser leurs éventuelles questions sur ce sujet avant celle-ci.

Mme Radice signale que les réviseurs recommandent d'approuver les comptes et que leur rapport est à disposition au secrétariat.

5. Informations de la Mairie

Développement villageois

M. le Maire annonce qu'une délibération devra être votée concernant la promesse de l'octroi du droit de superficie aux coopératives impliquées dans le projet, comme garantie, sous la forme d'un acte authentique. Dans la délibération, le Conseil municipal délèguera également au maire et à ses adjoints le pouvoir de signer les actes relatifs à ce projet.

11-13 Cordonnières

M. le Maire indique que la vente du projet a été signée le mois précédent et que l'acquéreur a versé le montant de Fr. 1'200'000.-. Les travaux doivent débuter dans le courant mai, après l'achèvement de ceux de l'assainissement au chemin des Cordonnières.

Rénovation de la mairie

La demande d'autorisation a été déposée. Le projet a dû être modifié pour ce qui traite de la salle du conseil. En effet, pour des raisons de servitude non obtenue des propriétaires voisins, l'emplacement du nouveau bâtiment a été glissé en direction de la route. Les informations seront données régulièrement sur l'avancement du dossier.

Commémoration du Bicentenaire du Traité de Turin

M. le Maire remercie la commission des manifestations pour son travail dans la préparation de cette fête. Il attire l'attention sur le fait qu'il manque des bénévoles pour tenir les stands pendant les deux jours et demande que les conseillers fassent de la promotion autour d'eux pour en trouver rapidement.

Cérémonie du 1er juin

Pour la traditionnelle cérémonie qui a lieu au Port Noir, **M. le Maire** représentera la commune de Presinge. Il serait nécessaire d'avoir également un porte-drapeau et M. Bongard accepte de jouer ce rôle.

Budget 2016

M. le Maire annonce d'ores et déjà un dépassement de budget 2016 dans les subventions sportives. En effet, le Tennis Club de Presinge se trouve dans la nécessité de rénover ses courts, dont un particulièrement abîmé. Le montant est élevé et ne peut être financé par le club seul. L'Exécutif de Presinge a accepté d'accorder une subvention de Fr. 10'000.- pour l'aider et la commune de Pупlinge versera également une somme.

Rapport administratif 2015

Le rapport est en cours de préparation et devra être relu avant l'impression définitive. MM. Loup, Coppo et Durafour s'annoncent pour être relecteurs.

Prochaine séance du Conseil municipal

M. le Maire rappelle que la prochaine séance sera suivie d'un repas. **M. Loup** signale qu'il sera absent et prie de l'excuser.

Polijeunes

M. le Maire, conformément à la demande de cette association, fait la lecture d'une lettre expliquant les buts et le fonctionnement de la plateforme Polijeunes.

6. Propositions individuelles et questions

Mme Spinedi transmet les remerciements de Mme Chiuppi, enseignante, pour l'activité offerte par la mairie à ses élèves de 8P. Elle signale qu'une réunion de préparation de la fête des Promotions s'est tenue récemment et elle invite tous les conseillers à réserver la date du 2 juillet 2016 pour y participer et à s'inscrire au secrétariat de la mairie pour le repas de cette manifestation.

Mme Spinedi se renseigne également sur le devenir du panneau d'affichage au bas des escaliers de l'école. Il lui est répondu qu'un nouveau panneau sera commandé et installé après la réfection de la peinture du mur.

M. Bongard indique que le début de la rénovation du Poney-Club est annoncé pour juin prochain. Les travaux dureront probablement jusqu'en janvier-février 2017. Ainsi, ceux des dépendances de la Ferme Gallay pourraient être réalisés en 2017.

M. le Maire ajoute qu'un complément à la demande d'autorisation va être déposé concernant le chauffage. En effet, le recours à la géothermie est préféré à une chaudière à pellets. L'architecte s'en occupe et prépare un devis général. Il faudra ensuite organiser, conformément à la loi sur les marchés publics, un concours pour désigner l'architecte qui suivra les travaux.

Le choix de la géothermie va engendrer des coûts supplémentaires, mais des subventions peuvent être demandées au moment de la réception de l'autorisation. Des panneaux photovoltaïques seront aussi installés afin d'assurer la fourniture d'électricité à ce système de chauffage.

M. Durafour mentionne les journées portes ouvertes du 9-12 mai de Communes-Ecole.

M. Loup a reçu le rapport d'activités de la crèche intercommunale Les Loupiots du Chambet et transmettra le document électronique à tous les conseillers. Il attire l'attention sur la tenue d'un petit-déjeuner offert le 27 avril auquel tous les conseillers qui le désirent peuvent se rendre. Il précise encore que les comptes du groupement ont été approuvés par le Conseil du GIPE et qu'ils sont à nouveau bénéficiaires.

M. Beausoleil demande des nouvelles concernant la sortie des jeunes et de l'offre de transport demandée à l'entreprise locale de cars. Le choix s'est finalement porté sur une société extérieure au village pour des raisons économiques.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire :